ACEG asbl
Organisme agréé

Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. 02 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be

BELAC

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 21/05/2021 **Inspecteur:** Vincent Draye **Mentor:** **Installateur:** -

Étiquette d'identification: **Référence du client:**

N° TVA:-

Marque et type d'appareil de mesure: Metrel Eurotest ET61557 N° série : 19481245

Adresse de l'installation		**Propriétaire**	
Rue	Rue du Marquat	Nom	Van Nieuwenhove Aerts
Numéro	11	Rue	Rue du Marquat
Boîte		Numéro	11
Code postal	4280	Boîte	
Commune	Merdorp	Code postal	4280
Pays	Belgique	Commune	Merdorp
		Pays	Belgique
		Installateur	
Nom de contact	Van Nieuwenhove Didier	Nom	Van Nieuwenhove Aerts
Téléphone		N° TVA	-
Numéro Gsm (SMS)	0474733175	Numéro de téléphone	0474733175
		E-mail	Info@jd3t.be

Type : maison **EAN** : 541456700001621206 **N° compteur:** : 58489206

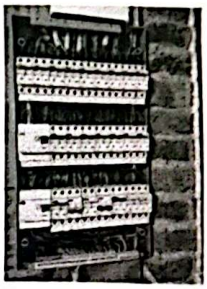

Type de contrôle: Contrôle périodique d'une installation domestique selon les RGIE livre 1 chapitre 6.5. et 8.2.2. et 4.2.4.3.

Distributeur: RESA Tension: 3N400V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 25 A

Nombres tableaux: 3 Nombres circuits: 40 Ri GEN: 0,703 MΩ

Prise de terre: Electrode verticale enterrée RE: 20,2 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I²t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	Tout	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	Voir schema	Ok	Ok
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	Tu studio	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	Tu studio	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
18	C	16		2	2,5
9	C	20		2	2,5
1	C	20		4	4
4	C	10		2	1,5
5	C	16		2	2,5
1	C	20		2	2,5
1	C	25		4	4

Contrôle visuel (général) ◉ BON ○ PB **Contact direct** ◉ BON ○ PB **Contact indirect** ◉ BON ○ PB

Raccordement ◉ BON ○ PB **Schéma correct** ◉ BON ○ PB **schéma en annexe par Aceg asbl** ☐

Liaisons équipotentielles ◉ BON ○ PB ○ pas d'application ○ en attente

Continuité ◉ BON ○ PB **Éclairage / machines** ◉ BON ○ PB ○ PA

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

CONCLUSION

☑ **L'installation électrique est conforme au RGIE Livre 1.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 21/5/2046

☑ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.

☑ Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

☐ **L'installation électrique n'est pas conforme RGIE Livre 1.** Les travaux nécessaires pour faire disparaitre les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:

☐ **L'installation électrique n'est pas conforme RGIE Livre 1.** La visite de contrôle prévue par l'chapitre 8.4.2. de RGIE livre 1, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie.

Nombre annexe:

Scanné avec CamScanner

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Vincent Draye

Le travailleur,

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be 02 880 88 90 BE53 0689 0209 2953 - BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain controle périodique est prévu pour 21/5/2046	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.

Scanné avec CamScanner